AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

(article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)

1. Objet de l'occupation envisagée :

À la suite d'une demande présentée par Monsieur Benjamin SOARES (SIRET 943 742 239 00016), il est procédé à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public, en vue d'une activité de location de Drift Trike électriques (véhicules de loisirs) sur la parcelle cadastrée AR 211, située Place Édouard Herriot, à Laon.

Cette activité comprend notamment l'installation d'un conteneur de stockage sans ancrage ni raccordement et la mise en place d'un circuit pour l'utilisation des véhicules de loisirs.

2. Caractéristiques principales de l'autorisation envisagée :

Durée : de la signature de la convention jusqu'au 31 octobre 2025.

Montant de la redevance forfaitaire mensuelle : 420 euros.

Occupation précaire et révocable.

3. Information des tiers

En application de l'article L. 2122-1-1 du CG3P, s'agissant d'une occupation de courte durée, une publicité est réalisée afin de permettre à tout tiers d'être informé de ce projet d'occupation du domaine public.

Toute personne intéressée par ce type d'occupation ou souhaitant obtenir des précisions peut se faire connaître auprès de :

Ville de Laon - Service des Sports – 08 23 22 87 30 – sport@ville-laon.fr

4. Plan du site

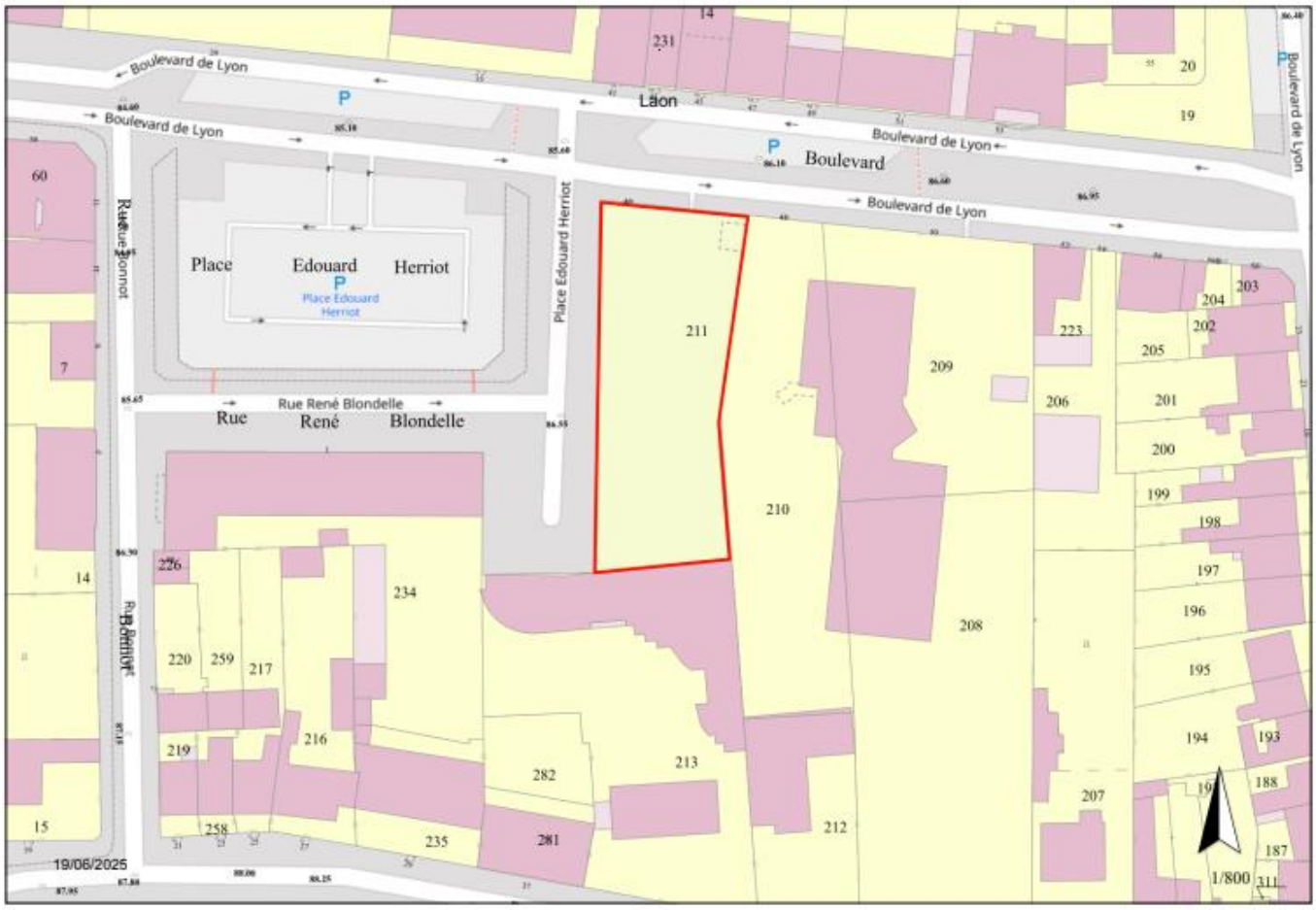

5. Schéma de principe des installations